

ETHIAS ASSURANCE

Rue des Croisiers, 24
4000 Liège
www.ethias.be
Tel : 04/220.81.71
Fax : 04/249.64.80



E AFC Tournai
Rue des Moulins, 4
7500 Tournai

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nom de l'établissement d'enseignement : **E AFC Tournai**

Ethias, rue des Croisiers, 24 à Liège, certifie que W.B.E. a souscrit les contrats d'assurance suivants en faveur de l'établissement précité.

Les garanties sont acquises à concurrence des montants suivants.

Police d'assurance scolaire n° 45.481.323**Responsabilité civile exploitation – Vie scolaire (par sinistre)**

- Dommages corporels et immatériels consécutifs	21.000.000,00 EUR
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	5.000.000,00 EUR
- Dommages immatériels purs	250.000,00 EUR
- Dommages aux biens confiés aux élèves-étudiants lors de stages	80.000,00 EUR

Police accidents du travail des élèves-étudiants stagiaires n° 6.584.457

Les garanties sont conformes au prescrit de l'arrêté royal du 29 juillet 2019 portant exécution de la section 1ère du chapitre 2 de la loi du 21 décembre 2018 portant des dispositions diverses en matières sociales concernant les petits statuts et toutes les modifications ultérieures de ce texte) garantissant les accidents du travail pouvant survenir aux élèves lors des stages scolaires non rémunérés et sur le chemin du stage.

Les frais médicaux sont pris en charge jusqu'à concurrence de 200% du tarif INAMI.

Les cas d'incapacité temporaire sont couverts par le paiement d'une indemnité journalière fixée à 90% de la rémunération quotidienne moyenne de la victime, à partir du jour qui suit celui du début de l'incapacité et jusqu'à concurrence de la perte effective de la rémunération.

La garantie est acquise aux élèves-étudiants lors des stages effectués dans le cadre du programme scolaire, y compris les week-ends, tant en Belgique qu'à l'étranger. Les activités effectuées à l'initiative personnelle des élèves ou des professeurs ne sont en aucun cas garanties par les contrats susmentionnés.

La présente attestation ne saurait engager Ethias au-delà des clauses et limites des contrats auxquels elle se réfère.

L'attestation est valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Fait à Liège, le 26 août 2024.

Pour le Comité de direction,

Florian Pirard
Head of Liability Underwriting
Public & Corporate